



## CONVENTION D'OBJECTIFS POUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES

### ENTRE LA PRÉFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Prévues par la circulaire du Premier ministre du 30 novembre 2012, les conventions d'objectifs 2013-2015 conclues entre le ministère délégué à la ville et les autres ministères concernés par la politique de la ville ont vocation à définir les lignes de partage dans l'intervention des différents départements, à mettre en valeur le travail réalisé par chacun dans son droit commun au service des habitants des quartiers prioritaires, à mettre en exergue et à coordonner le cas échéant le droit commun renforcé, à définir des objectifs de mobilisation partagée et à permettre l'orientation optimale des moyens spécifiques de la politique de la ville.

Les organismes de sécurité sociale, et notamment la branche famille, n'ont pas fait l'objet d'un conventionnement de niveau ministériel. Néanmoins, la convention d'objectifs et de gestion (COG) 2013-2017 signée le 16 juillet 2013 entre la caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) et l'Etat définit des orientations convergentes avec celles de la politique de la ville dans le cadre des futurs contrats de ville, dont la Caisse d'allocations familiales de la Loire-Atlantique sera signataire.

La COG 2013-2017 est ainsi construite autour de 23 fiches-action thématiques regroupées en trois thèmes :

- Développer les services aux familles et réduire les inégalités ;
- Apporter une réponse globale aux besoins des allocataires, renforcer l'accès aux droits, simplifier les démarches ;
- Renforcer l'efficacité de la production de service à l'allocataire et améliorer la qualité de traitement des droits.

L'importance de l'engagement de la CAF44 au service des quartiers, et l'adéquation des objectifs de la COG avec ceux de l'action interministérielle de la politique de la ville, justifie par conséquent une reconnaissance de son engagement par une convention départementale, et la détermination d'objectifs partagés.

#### Article 1 : Organisation de la CAF 44 dans le département et dans les quartiers prioritaires

La Caf est présente sur tout le territoire départemental notamment dans les territoires de la politique de la ville mais également en milieu rural (cf annexe 1).

Concernant l'accompagnement de ses partenaires d'action sociale, la Caf intervient sur l'ensemble du département de Loire-Atlantique. Les 12 professionnels chargés de cet accompagnement sont répartis sur autant de territoires intégrant les quartiers prioritaires politique de la ville.

#### Article 2 : les dispositifs de droit commun et de droit commun renforcé mis en œuvre par la CAF 44 au service des quartiers prioritaires.

##### **La lutte contre le non-recours aux droits et aux services**

Dans le cadre du plan national de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, la CAF est particulièrement chargée, en lien également avec la DDCS, de mettre en œuvre des mesures visant à lutter contre le non-recours aux droits sociaux. Aux termes de la COG 2013-2017 ; on retiendra notamment quatre types d'actions très significatives dans les quartiers prioritaires :

- Le rendez-vous des droits, proposé à l'occasion du dépôt d'un dossier de demande de RSA,
- la systématisation de la recherche des droits potentiels d'un demandeur/allocataire,
- l'amélioration de la compréhension des mécanismes du non-recours.

##### **Le soutien aux familles**

###### La solvabilisation des familles

La Caf solvabilise les familles via le versement de prestations légales (Rsa, minimas sociaux, des aides au logement, des aides à l'accueil et à l'entretien de l'enfant, au handicap, ...)

### La conciliation entre vie familiale et vie professionnelle

La Caf favorise la conciliation vie professionnelle et vie familiale des familles en versant la Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) et en finançant les établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) ainsi que les accueils de loisirs sans hébergement (Alsh). Elle informe les familles des différents modes d'accueil disponibles sur le territoire via monenfant.fr et soutient les relais d'assistantes maternelles (Ram), acteur important de l'accueil individuel. De plus, elle propose une aide pour les vacances familiales (Avf) ou les vacances enfant (Ave).

### La jeunesse

Dans le champ de la jeunesse, la CAF est partenaire du dispositif Ville-Vie-Vacances, et finance les centres sociaux à travers ses conventions d'objectifs et de financement. Elle fait partie des partenaires des projets éducatifs de territoire, dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs dont elle est le partenaire essentiel.

Elle accompagne par ailleurs, les accueils de loisirs sans hébergement. A travers la signature de Cej (Contrat enfance/jeunesse), la Caf met en place et développe une politique en faveur de l'accueil de la petite enfance et des loisirs des enfants et des jeunes.

### Le soutien à la fonction parentale

La CAF contribue au fonctionnement des lieux d'accueil enfants-parents, aux espaces de rencontre et à la médiation familiale et verse des aides aux vacances familiales.

Elle anime les contrats locaux d'accompagnements à la scolarité (CLAS), le Comité départemental opérationnel Parentalité et les instances techniques du Schéma départemental des services aux familles en partenariat avec le Conseil général.

### Le soutien à l'animation de la vie sociale et aux associations

La Caf agréé et soutient des structures d'animation de la vie sociale (centres sociaux, espaces de vie sociale...) et accompagne également certaines associations intervenant dans le champ de la famille.

### L'accompagnement des familles pour lutter contre la précarité et faciliter leur insertion

Les travailleurs sociaux de la Caf accompagnent les familles lors d'événements déstabilisants (naissance, séparation, décès, handicap) et les familles monoparentales en insertion.

### Le Schéma départemental des services aux familles de Loire-Atlantique 2014/2017

Le Schéma départemental des services aux familles de Loire-Atlantique 2013/2017 a été signé le 4 juillet 2014 par l'État, l'Éducation nationale, le Département, la Mutualité sociale agricole 44/85, la délégation départementale de l'Association des maires de France et la Caf.

Ce schéma poursuit les objectifs suivants :

- Augmenter l'offre d'accueil des jeunes enfants et réduire les inégalités territoriales en matière d'accueil du jeune enfant, tant sur les modes d'accueil individuel que collectif ;
- Répondre aux besoins spécifiques des familles, en particulier l'accès des enfants en situation de handicap et des enfants des familles vulnérables ;
- Mailler progressivement le territoire en matière d'offre d'accompagnement à la parentalité ;
- Renforcer l'articulation de l'accueil du jeune enfant et des actions de soutien à la parentalité ;
- Permettre une action coordonnée des acteurs sur le territoire par une nouvelle gouvernance et de nouvelles instances de pilotage ;
- Améliorer l'information des familles sur l'offre disponible.

La Caf s'engage par le développement des services Petite enfance et Parentalité dans le schéma départemental de services aux familles, en lien avec la DDCCS et participe activement à la coordination et à l'animation des instances de gouvernance.

### Article 3 : Engagements du droit commun et du droit commun renforcé de la CAF44 au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires

- Contribuer à orienter préférentiellement l'objectif départemental de création de places en multi-accueil vers les quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le cadre du schéma départemental des services aux familles de Loire-atlantique
- Dans le cadre des dispositifs partenariaux de son champ de compétence, la CAF identifiera les porteurs de projets actifs sur les quartiers prioritaires afin, le cas échéant, de faire émerger des projets innovants et de permettre un effet levier accru.
- La CAF transmettra au service de la politique de la ville les informations relatives au déploiement sur les quartiers des mesures issues du schéma départemental des services aux familles et à la parentalité. De même, les deux services échangeront autour des projets déposés dans le cadre d'appels à projets spécifiques (parentalité, petite enfance) dans le cadre des instances de gouvernance du schéma.

### Article 4 : Modalités de suivi et d'évaluation

La présente convention est conclue pour la durée du contrat et est révisable annuellement ou à tout moment par accord entre les deux services.

Les relations entre la CAF 44 et la préfecture sont étroites et, de fait, comportent des temps forts récurrents permettant d'échanger autour de la situation particulière des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

La CAF 44 est signataire des contrats de ville et, à ce titre, siège aux réunions du comité de pilotage et du comité des financeurs des futurs contrats de ville.

Les décisions de financement de la Caf sont prises dans le cadre de son instance délibérante (Conseil d'administration) et des critères et règles fixés par la Cnaf en application de la Cog 2013/2017 signée avec l'État.

### Article 5 : Désignation d'un référent pour l'élaboration et la participation aux futurs contrats de ville

Mme Elisabeth Dubecq-Princeteau est désignée pour représenter la Caf 44 dans les diverses instances de concertation et de pilotage des futurs contrats de ville, les deux parties s'engageant à travailler étroitement de concert dans cette perspective.

Le préfet de la région Pays-de-la-Loire,  
Préfet de la Loire Atlantique



La directrice de la Caisse d'Allocations Familiales  
de la Loire-Atlantique



## Organisation de la Caf dans le département et dans les quartiers prioritaires

Le siège administratif se situe dans un quartier prioritaire, le Breil-Malville

---

### Centres

---

#### ANCENIS

Relais du Pays d'Ancenis

Espace Corail – 28 place Francis Robert

44150 Ancenis

Tél. : 02 40 83 86 40 (41) – Fax : 02 40 83 86 45

---

#### BLAIN Espace Social Caf

3 bis rue Charles de Gaulle

44130 Blain

Tél. : 02 40 79 91 03

---

#### LA CHAPELLE SUR ERDRE Espace Social Caf

GESVRINE – boulevard de l'Hôpital

44240 La Chapelle sur Erdre

Tél. : 02 40 37 72 18

---

#### CHATEAUBRIANT

Relais du Castelbriantais

7 rue Gabriel Delatour

44110 Châteaubriant

Tél. : 02 28 04 03 00 (01) – Fax : 02 28 04 03 05

---

#### GUERANDE

Relais de la Presqu'île

1 Impasse Anne de Bretagne

44350 Guérande

Tél. : 02 40 15 67 92 (91) – Fax : 02 40 15 67 99

---

---

**Centres**

---

.....

**NANTES**

.....

**BREIL MALVILLE Espace Social Caf**

Maison de l'Action Sociale

rue Marie-Thérèse Eyquem

44100 Nantes

Tél. : 02 51 83 33 57

**Secteur Orvault/Sautron**

Tél. : 02 72 64 46 47

**PLAISANCE**

C.S. – 4 rue de l'Ille - 44700 Orvault

Tél. : 02 40 40 75 89

.....

**DERVALLIERES Espace Social Caf**

Pôle Daniel Asseray –

8 rue Henri Matisse

44100 Nantes

**Secteur Dervallières**

Tél. : 02 40 85 88 60 – 02 40 85 88 61

**Secteur Bellevue**

Tél. : 02 40 85 88 62 – 02 40 85 88 63

.....

---

**Centres**

---

**Permanence au :**

Centre médico social du Drac (Bellevue)

Bld Jean Moulin

Centre médico-social de Chantenay

Place de la Liberté

---

**MALAKOFF Espace Social Caf**

1 bis Bd de Berlin

44000 Nantes

Tél. : 02 28 08 11 60

---

**MANO Espace Social Caf Nantes Nord**

3 rue Eugène Thomas

44300 Nantes

Tél. : 02 40 20 71 70

---

**HALVEQUE-BEAUJOIRE**

Espace Social Caf

13 rue Gustave Eiffel

44300 Nantes

Tél. : 02 51 89 11 76

---

---

**Centres**

---

**NOZAY** Espace social Caf

C.M.S.

Place de la Gare

44170 Nozay

Tél. : 02 40 79 33 05 – Fax : CMS 02 40 79 59 27

---

**PONTCHATEAU**

Relais Caf

7 Place de l'Eglise

44160 Pontchâteau

Tél. : 02 51 16 51 63 (64)

---

**REZE**

Relais Caf de Rezé

6 bis allée du Lac de Grandlieu

44400 Rezé

Tél. : 02 28 08 11 70 (71-72) – Fax 02 28 08 11 75

---

**ST BREVIN**

Relais de la Côte de Jade

2 Place de l'Hôtel de Ville

44250 St Brévin les Pins

Tél. : 02 40 27 67 04 (05)

Permanence à Ste Pazanne – CMS 11 rue de l'Auditoire

---

---

**Centres**

---

**SAINT HERBLAIN**

---

**BERNARDIERE Espace social Caf**

---

Centre Socio-Culturel

11 rue de Dijon

44800 St Herblain

Tél. : 02 28 25 23 95

---

**BOURG Espace social Caf**

---

Centre Socio-culturel

128 Bd F. Mitterrand

44800 St Herblain

Tél. : 02 40 85 01 31

---

**THEBAUDIÈRES Espace social Caf**

---

8 avenue des Thébaudières – 18<sup>ème</sup> étage aile B

44800 St Herblain

Tél. : 02 40 63 90 36

---

---

**Centres**

---

**ST PHILBERT DE GRANDLIEU**

Relais de Grand-Lieu

27 ter rue de Verdun

44310 St Philbert de Grandlieu

Tél : 02 40 26 83 43

---

**SAINT NAZAIRE Antenne Caf**

2 place Pierre Sépard

44600 St Nazaire

Tél. : 02 49 77 51 20 (21-22-23)

---

**VALLET**

Relais du Pays du Vignoble

20 rue Emile Gabory

44330 Vallet

Tél. : 02 28 03 90 89 – Fax. : 02 28 03 90 90

---

**VERTOU Espace Social Caf**

1 rue de la Garenne

44120 Vertou

Tél. : 02 40 69 46 10 (11-12)

---